

PROCÈS VERBAL

1. Ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé par l'assemblée générale sans modification.

2. Approbation du procès verbal de l'assemblée générale du 13 mai 2010

Le procès verbal est approuvé par l'assemblée générale à l'unanimité.

3. Suivi des deux dernières années

Le secrétariat général a été transféré de Montréal à Lausanne avec fluidité. Il a reconstruit le site internet (www.aiclf.net). Les échos de l'AICLF n'ont pas été envoyés aux membres durant ces deux dernières années. C'est par cette nouvelle plateforme que les informations pertinentes seront dorénavant diffusées.

L'AICLF, par son président, a organisé à Kobe au Japon un atelier dans le cadre de la conférence de la société internationale de criminologie. Cet atelier comprenait 4 présentations avec une vingtaine de personnes qui y assistaient. Fortement appréciée, cette contribution peut-être considérée comme un succès.

4. Rapport financier de l'AICLF

Le rapport financier est présenté par le trésorier, André Lemaître. Il rappelle que l'association dispose de trois comptes actifs de l'Association, soit celui de la Suisse, de la Belgique et du Québec.

L'année 2010 a été une très bonne année grâce dernier colloque de l'AICLF organisé par Nicolas Queloz. L'Université de Fribourg lui a accordé un soutien apprécié dont l'association a bénéficié.

2011 a été une année avec très peu de mouvements sur les comptes. Cela est habituel pour l'association, car les membres renouvellent leurs inscriptions essentiellement à l'occasion de leur participation au prochain colloque.

Le rapport financier est accepté par tous les membres présents.

André Lemaître propose de porter les cotisations à deux ans afin d'adapter leur rythme à celui du colloque. Mais le montant des cotisations ne sera pas augmenté. Le mode de gestion des membres et la banque de données ayant été adaptés, le secrétariat devrait pouvoir implanter cette modification sans trop de problème. Cette proposition est acceptée par l'assemblée.

Le comité de direction anticipe que le colloque de Montréal devrait être équilibré sur le plan financier.

5. Élection des membres du conseil de direction

Le comité de direction est reconduit par l'assemblée dans sa composition actuelle.

Les deux vice-présidents sont également réélus ; il s'agit de la professeure Rodica Stanoiu

(Bucarest, Roumanie) et du professeur Jacques Farsedakis (Athènes, Grèce).

Il est proposé d'élargir la liste des membres du Conseil de direction. Ce dernier comprend actuellement environ une demi-douzaine de membres. Pour l'association, il est en effet nécessaire d'enrichir ce Conseil pour assurer une meilleure représentativité de la communauté. Au-delà de leur envie de s'impliquer dans les activités de l'association, les candidats devraient provenir de différents pays, comme la Grèce, la Pologne ou les Etats-Unis. Ils devraient représenter également une diversité des tendances.

Le cas de la France est débattu par l'assemblée. Il est admis que ce pays est insuffisamment représenté dans le Conseil (deux membres), mais l'association doit veiller à ne pas prendre partie dans le débat particulièrement houleux qui concerne le projet de la criminologie dans ce pays et éviter de l'importer au sein même de l'association.

L'assemblée accepte l'idée de l'élargissement et donne mandat au comité de direction de sélectionner une liste de candidats qui sera présentée à la prochaine assemblée générale pour être validée. Toutefois, ces candidats pourraient déjà être impliqués entretemps, notamment dans le cadre de l'organisation du prochain colloque.

6. Prix Fernand Boulan

Seulement 5 dossiers ont été reçus cette année. La décision a présenté plus de difficultés lors de cette dernière édition. De nombreux échanges ont eu lieu entre les membres du jury, notamment par rapport à la définition d'un travail appartenant au champ criminologique. André Lemaître, président du jury, propose de revoir à la fois le règlement du prix Boulan et la composition du jury.

Il est mentionné que le prix devrait attirer davantage de candidatures. Il s'agit de mieux communiquer sur l'existence de ce prix.

La candidate récipiendaire du prix cette année n'est pas présente au colloque et recevra un soutien financier pour participer à une conférence de criminologie dans les prochains mois en Europe.

7. Prochain colloque

Le comité de direction propose d'organiser le prochain colloque à Liège. Le professeur André Lemaître a obtenu l'aval de l'Ecole de criminologie pour cela. Cette proposition est accueillie avec enthousiasme par l'assemblée.

Le président, Benoit Dupont, propose de rechercher activement des financements pour offrir l'opportunité à des collègues africains d'assister à ce prochain colloque.

8. Divers

Il est proposé d'utiliser l'argent accumulé par l'AICLF, car l'association n'a pas la vocation de thésauriser. Une proposition consisterait à proposer des bourses pour un doctorant de l'ordre de 3'000 et 4'000 euros.

Il est regretté que le colloque 2012 n'ait pas connu une fréquentation plus importante de praticiens. Une explication possible est la crise budgétaire. Plusieurs institutions ont subi des coupures budgétaires et mis en place des processus administratifs très compliqués et dissuasifs

pour obtenir les autorisations, même pour les montants peu importants demandés pour l'inscription au colloque.

Il est proposé d'élaborer un 'espace jeune' sur le site de l'association qui serait dédié aux jeunes chercheurs et aux doctorants. Il pourrait prendre la forme, par analogie avec la méthode du CICC, d'un portofolio international francophone actualisé des recherches de 3^{ème} cycle en cours. Un gabarit sera envoyé aux membres pour alimenter le site dans un format prédéfini.

On pourrait aussi diffuser des informations sur les opportunités pour les post-doctorants.

Clôture de l'assemblée générale de l'AICLF le 14 mai 2012 à 17h15, suite aux remerciements du président, Benoit Dupont, adressés aux membres présents

**Fait à Montréal, le 20 mai 2012
Olivier Ribaux, SG de l'AICLF**